

CAHIER D'ACTEURS N°5

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



ACTEUR: VILLE DE SAINT VAAST LA HOUGUE

Saint-Vaast-la-Hougue est une commune française, située dans le département de la Manche en région Normandie, peuplée de 1 730 habitants. Malgré sa modestie, elle a la particularité de présenter sur son territoire un site majeur de l'œuvre de Vauban : les tours observatoires de Tatihou et de la Hougue, inscrites en 2008 au patrimoine mondial de l'humanité dans le cadre du bien en série « fortifications de Vauban ». Saint-Vaast-la-Hougue fait partie des villes et villages classés "2 fleurs" au label Villes et Villages Fleuris. La commune de Saint-Vaast-la-Hougue est élue "Village préféré des Français 2019" lors de l'émission diffusée sur France 3 le 26 juin 2019.

L'opportunité de réaliser d'autres parcs

La poursuite du développement de l'éolien en mer doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015.

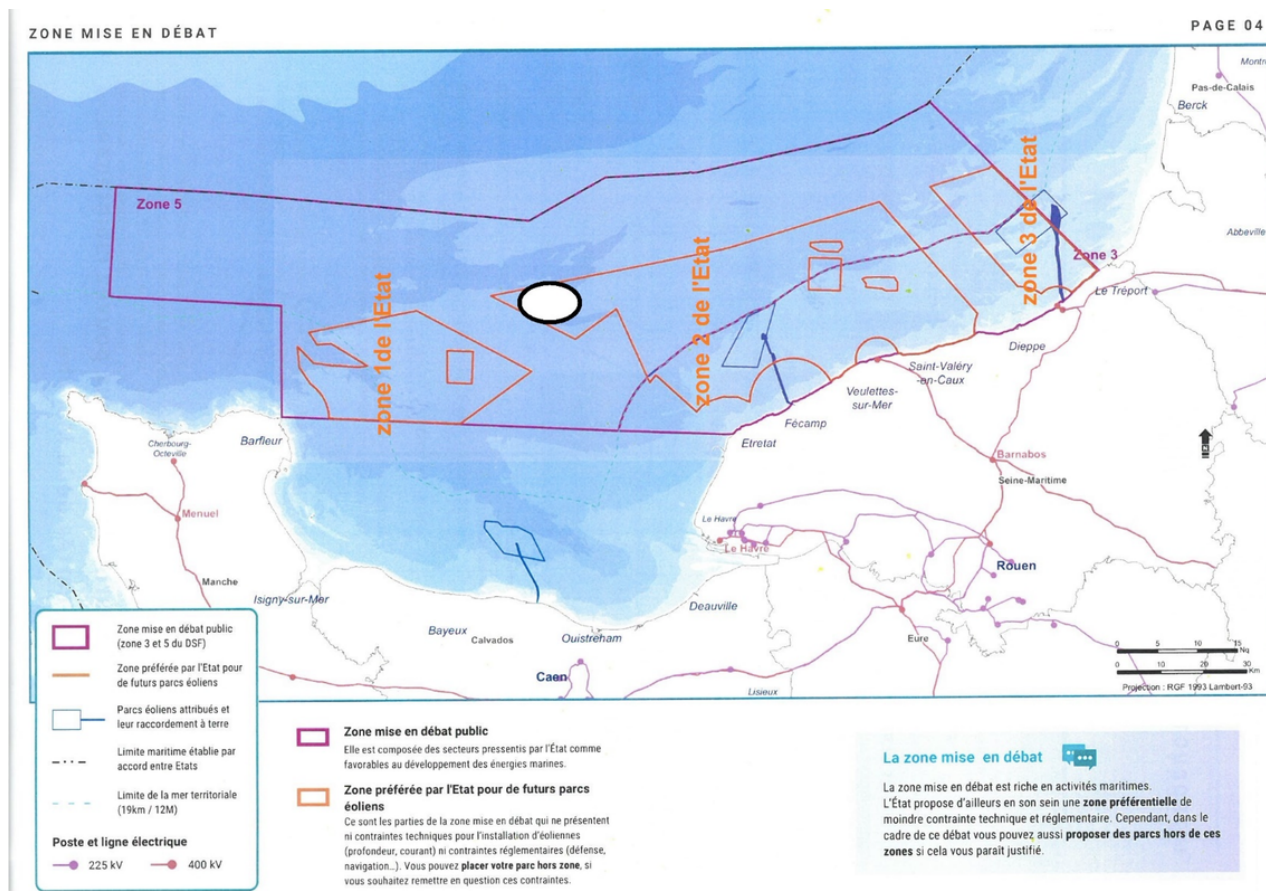
L'objectif est d'atteindre une capacité installée d'éolien en mer, posé et flottant, de 2,4 GW en 2023 et environ 5 GW en 2028. À titre de comparaison, la centrale nucléaire de Flamanville dispose d'une puissance installée de 2,6 GW, celle de Paluel de 5,2 GW.

Pour l'ensemble des énergies renouvelables électriques, le projet de PPE prévoit de porter la capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 74 GW en 2023 et entre 102 et 113 GW en 2028.

C
O
N
T
A
C
T

Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue
9 rue de Choisy
50550 Saint-Vaast-la-Hougue
Tél : 02-33-88-62-30
Fax : 02-33-88-62-39
Site Internet : www.saintvaast.fr

Les localisations préférentielles pour le futur A04



Afin de ne pas risquer de remettre en cause l'inscription des tours VAUBAN au patrimoine mondial, de l'UNESCO l'implantation doit être suffisamment éloignée des côtes pour que la vision des éoliennes depuis les tours soit quasiment nul.

Je propose donc de localiser le champ A 04 dans la zone ovoïde blanche indiquée sur la carte ci-dessus dans la zone 2 de l'état

Cette zone correspond de plus aux critères les plus favorables d'implantation :

- Hauteur d'eau inférieure à 50 m
- Zone de vents forts
- Peu d'impact sur les activités de pêche ou sur le trafic maritimes
- Peu d'activité marine marchande
- Pas de risque sur les zones d'intérêt écologique ou environnementaux
- Atterrissage possible sur le HAVRE ou CAEN
- Peu de risque pour les mammifères marins
- Peu de risque pour les oiseaux

Les conditions de réalisation pour le futur A04

En implantant le parc à plus de 50 Kms des cotes on ne peut pas faire courir de risque à l'inscription obtenue en 2008 des tours VAUBAN de Saint-Vaast-la-Hougue, au patrimoine mondial de l'UNESCO

Un précédent existe d'ailleurs, celui du parc envisagé près du Mont Saint Michel en 2012.

« Le Mont-Saint-Michel est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Celle-ci avait fait les gros yeux en apprenant ce projet à 24 km du rocher. Au point d'envoyer une délégation sur place pour mesurer les conséquences de ces trois mâts de 100 m sur le paysage. Suivie de Daniel Rondeau, ambassadeur de France auprès de l'Unesco. Il ne manquerait plus de déclasser l'un des monuments les plus visités de France avec 2,5 millions de visiteurs par an ! Enfin, il valait mieux ne pas froisser l'Unesco quand la Basse-Normandie demande le classement des plages du Débarquement pour le 70e anniversaire du 6 juin 1944. »